Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20260312-D_2026_02_23_06-DE

D.N°2026.02.23*06

COMMUNE DE BERHET
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor
ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 12/02/2026
Nombre en exercice : 11
Nombre Présents : 06
Nombre de suffrages : 08
Dont Nombre de procuration : 02

SÉANCE du Lundi 23 Février 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois du mois de février à 20 heures les membres du conseil municipal de Berhet, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de Madame Laurence BENECH, Maire.

Présents : BENECH Laurence ; DROUMAGUET Pierre-Yves ; LE BRAS Vincent ; LOAS Sylvie ; RIBAUT Laëtitia ; TURUBAN Aurélie

Absent excusé ayant remis procuration :
OLLIVIER Guirec à RIBAUT Laëtitia
GROT Christian à BENECH Laurence

Absents excusés : OLLIVARES Bernard ; BERTHELOT Magali ; KESSLER Christèle ;

Secrétaire de séance : LOAS Sylvie

Objet : Viabilisation électrique, éclairage public et viabilisation infrastructure communication électronique (ICE)

Le Maire expose qu'en vue de l'aménagement du Lotissement Clos des Mimosas il convient de délibérer sur l'adoption de la viabilisation électrique, des éclairages publics et des Infrastructures de Télécommunications Électroniques. Un devis nous est proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE).

- Le projet d'alimentation moyenne tension présenté par le SDE est de 40 845,92€ TTC. Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical, la participation de la Commune calculée sur la base de l'étude s'élève à 20 422,96€.
- Le projet d'alimentation basse tension prévu est de 43 706,89€ TTC. La participation financière de la Commune s'élève à 21 853,45€.
- Le projet d'éclairage public prévu est de 2 915,00€ TTC (1ère phase) et 19 455,00€ TC (2ème phase) (coût total des travaux majorés des frais d'ingénieurerie de 8%) La participation de la Commune sur la base de l'étude s'élève à 1 754,40€ (1ère phase) et 11 709,04€ (2ème phase).
- La fourniture et la pose d'infrastructures de télécommunications Electroniques (ICE) prévu est estimé à 26 000€ TTC. (coût total des travaux majorés des frais d'ingénieurerie de 8%). Conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la Commune calculée sur la base de l'étude s'élève à 17 654,32€.

Les participations de la Commune sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Les dépenses seront inscrites au BP 2026 en investissement au compte 204158 et amorties.

Il convient de délibérer quant à l'adoption de ce devis du SDE pour un montant total de 73 376,17€.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20260312-D_2026_02_23_06-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis du SDE.
- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant.
- **CHARGE** Mme le Maire ou son représentant du paiement de cette dépense qui sera inscrite au Budget Communal.

Le secrétaire de séance,
Sylvie LOAS

Le Maire,
Laurence BENECH

MAIRIE de BERHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.